

Gennevilliers demande un crédit à taux zéro avant d'instaurer la ZFE

A compter de ce mardi 1^{er} juin, les véhicules Crit'Air 4 et 5, et non classés seront interdits dans l'anneau intérieur à l'A86. L'an prochain s'ajouteront les Crit'Air 3.

Cette mesure sanitaire doit être accompagnée de mesures sociales pour être mise en œuvre. Sinon, des milliers de personnes seront en difficulté. Des aides ont été obtenues mais l'Etat doit **instaurer un crédit à taux 0** pour diminuer davantage le coût du changement de véhicule. Le conseil de la Métropole du Grand Paris, le conseil du Territoire Boucle de Seine et le conseil municipal de Gennevilliers ont voté un vœu à l'unanimité en ce sens sur ma proposition. Le gouvernement ne répond pas à cette demande.

Je refuse donc en l'état de signer la proposition de projet d'arrêté de création de ZFE-m transmise par les services de la Métropole.

En l'absence de cet arrêté, les interdictions de la ZFE métropolitaine ne s'appliqueront donc pas sur le territoire communal. Les Gennevillois circulant dans la ville ne pourront donc pas être verbalisés. Ils pourront en revanche l'être dans les villes limitrophes qui auront créé une ZFE-m et édicté les arrêtés municipaux de mise en œuvre.

Sur le fond, je suis favorable à cette ZFE qui vise à améliorer la qualité de l'air et lutter contre l'impact mortel de la pollution sur la santé. Mais l'entrée en vigueur de cette réglementation soulève une nouvelle fois la question des inégalités sociales face aux décisions concernant l'environnement. Si nous respirons le même air, nous n'avons pas toutes et tous le même salaire.

Sans un plus grand soutien financier aux habitants de nos communes, cette mesure va plonger de très nombreuses familles dans des situations de difficultés financières. Pour circuler et se rendre au travail, elles n'ont pas d'autre choix que de prendre leur voiture et faute de revalorisation de leur salaire, le changement de véhicule n'est pas soutenable dans leur budget.

Malgré les subventions déjà allouées par la Métropole du Grand Paris et l'Etat, le reste à charge pour les particuliers est trop élevé. Pour le faire baisser, il est urgent de mettre en place un crédit à taux 0.

Patrice LECLERC

Contacts: Cabinet du Maire-01.40.85.62.29